

DEMANDE D'IMMATRICULATION
D'UN VÉHICULE

À Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco

☐ Madame ☐ Monsieur Téléphone: _____

Nom (nom de jeune fille pour les dames) : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

E-mail (à toutes fins utiles) : _____ @ _____

Permis de conduire MC n° : _____

Pièce d'identité :

N° _____ ☐ Carte d'identité monégasque

délivrée le _____ ☐ Carte de résident

expirant le _____

Sollicite l'immatriculation du véhicule suivant :

Marque (D.1) : _____ N° dans la série du type (E) : _____

Puissance (P.6) : _____ Nombre de places (S.1) : _____ Couleur : _____

Genre (J.1)	Carrosserie (J.3)	Source d'énergie (P.3)
☐ CYCLO (< ou = 50 cm ³)	☐ 2 Portes	☐ DIESEL
☐ MOTO	☐ 4 Portes	☐ ELECTRIQUE
☐ VEHICULE PARTICULIER	☐ BREAK	☐ ESSENCE
☐ VEHICULE UTILITAIRE	☐ CABRIOLET	☐ GPL
☐ AUTRES (préciser) _____	☐ SOLO (2 roues)	☐ HYBRIDE
		☐ AUTRES (préciser) _____

Information importante :

J'atteste sur l'honneur que ce véhicule n'a fait l'objet d'aucune modification, de carrosserie, de moteur ou d'aménagement intérieur nécessitant un changement du certificat d'immatriculation.

Dans le cas d'une modification des caractéristiques techniques, d'une demande d'immatriculation d'un véhicule transformé ou dépourvu de certificat d'immatriculation, la DREAL PACA réalise les réceptions individuelles ou à titre isolé des véhicules appartenant aux personnes résidentes en Principauté afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques relatives à la sécurité et aux nuisances.

Autorisation parentale pour enfant mineur

Pour l'immatriculation au nom d'un enfant mineur, l'autorisation parentale ci-dessous doit être complétée et accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du tuteur légal ainsi que d'un justificatif du lien d'autorité ou de filiation :

Je soussigné(e)
autorise (préciser les nom et prénom)

à immatriculer à son nom le véhicule désigné.

Signature :

Pièces à joindre à la demande, voir au verso.

Agissant en qualité de : ☐ Propriétaire ☐ Représentant légal (mineur, tuteur, ...)

Monaco, le _____ **Signature** (en original) :

Cadre réservé à l'Administration en cas de refus du dossier

Motif : _____

Date : _____ Visa : _____



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Documents obligatoires

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité :

- Carte d'identité monégasque. A défaut, passeport national accompagné d'un justificatif de domicile (facture SMEG ou bail à loyer),
- Carte de séjour

Véhicule neuf, provenance Monaco ou France

Facture en copie, sur laquelle figure :

- Le numéro de série
- La TVA

+ Certificat de conformité européen complet délivré par le constructeur en original

Véhicule d'occasion, provenance Monaco

Un acte de vente ou de cession signé en original pour un véhicule vendu par une personne physique (particulier)

ou

une facture en copie pour un véhicule vendu par une personne morale ou entreprise (garage ou société) sur laquelle figure :

- le numéro de série
- la TVA ou Régime particulier – Biens d'occasion

+ l'ancien certificat d'immatriculation en original

+ les anciennes plaques d'immatriculation en original

+ Un procès-verbal de visite technique accepté de - de 6 mois, effectué à Monaco, pour les véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes de plus de 4 ans et pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes de plus d'1 an en copie

Véhicule d'occasion, provenance France

Un acte de vente ou de cession signé en original pour un véhicule vendu par une personne physique (particulier)

ou

une facture en copie pour un véhicule vendu par une personne morale ou entreprise (garage ou société) sur laquelle figure :

- le numéro de série
- la TVA ou Régime particulier – Biens d'occasion

Si vente par un professionnel de l'automobile d'un véhicule d'origine française :

- Le récépissé de déclaration d'achat, en copie, si le certificat d'immatriculation (carte grise) n'est pas au nom dudit professionnel.
- Le récépissé de fin de démonstration, en copie, s'il s'agit d'un véhicule à « usage démonstration »

+ l'ancienne carte grise française en original, non détériorée et lisible avec la mention « vendu le (date de la transaction) »

+ Certificat de situation (Non gage - validité de 15 jours) (https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat)

+ Un procès-verbal de visite technique accepté de - de 6 mois, effectué à Monaco ou en France (*), pour les véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes de plus de 4 ans et pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes de plus d'1 an en copie

(*) Selon les défauts à corriger, sans obligation d'une contre-visite, mentionnés sur le procès-verbal de visite technique français, une nouvelle visite technique payante devra être effectuée à Monaco.

Renseignements complémentaires



Les documents doivent être rédigés en français ou être accompagnés d'une traduction officielle en français effectuée par un traducteur assermenté à Monaco ou en France.



La liste des traducteurs assermentés en Principauté de Monaco est disponible auprès de la Cour d'Appel de Monaco ou sur le site <https://www.annuaire-traducteur-assermente.fr> pour les traducteurs assermentés auprès de la Cour d'appel française.